

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 218

présenté par
Mme Buffet et M. Peu

ARTICLE 25 BIS E

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'EPS est une matière scolaire à part entière au sein de l'école, du collège et du lycée. Elle est enseignée par des professeurs diplômés, spécialement formés. Devoir préciser que cet enseignement se fait dans le respect des valeurs de la République n'a absolument aucun sens, puisque c'est consubstantielle à notre Ecole.

Va-t-on préciser aussi que les cours de mathématiques doivent se faire dans le respect de la liberté, de l'égalité et la fraternité ? Quelle défiance vis-à-vis des professeurs d'EPS dans cet article, traduisant une fois de plus la vision de l'EPS comme une sous matière.